



CONTRAT *NOS TERRITOIRES D'ABORD* 2023-2028

**REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR /
COMMUNAUTES DE COMMUNES
PAYS D'ORANGE EN PROVENCE
AYGUES OUVÈZE EN PROVENCE**



PAYS D'ORANGE
EN PROVENCE



ENTRE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par son Président, Monsieur Renaud MUSELIER, dument habilité par la délibération de l'Assemblée régionale n°....., en date du, ci-après désignée « la Région »

D'une part,

ET

La communauté de communes du Pays d'Orange en Provence, représentée par son Président, Monsieur Yann BOMPARD, dument habilité par délibération du conseil communautaire n°....., en date du,

La communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence, représentée par son Président, Monsieur Julien MERLE, dument habilité par délibération du conseil communautaire n°....., en date du,

ci-après désignés « le Territoire »

D'autre part,

Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 du Conseil régional adoptant le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur approuvé par arrêté préfectoral du 15 octobre 2019,

Vu la délibération n°21-163, du 23 avril 2021 du Conseil régional approuvant le Plan climat régional « Gardons une COP d'avance »,

Vu la délibération n° 21-638, du 17 décembre 2021 du Conseil régional approuvant les principes fondateurs de la future politique contractuelle régionale,

Vu la délibération n° 22-5 du 25 février 2022 approuvant les nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique contractuelle régionale « Nos territoires d'abord »,

Vu le règlement budgétaire et financier du Conseil régional ;

PREAMBULE	5
Titre I - Dispositions générales.....	6
Article 1 - Territoire concerné	6
Article 2 - Objet du contrat	6
Article 3 - Structuration du contrat	6
Article 4 - Gouvernance du contrat	6
Article 5 - Durée du contrat – Clauses de revoyure	7
Titre II - Modalités financières.....	7
Article 6 - Enveloppe financière et programmation	7
Article 7 - Taux et montant de subvention	7
Article 8 – Engagement des bénéficiaires	7
Titre III - Modalités d'application du contrat.....	8
Article 9 - Conditions de mise en œuvre	8
9-1 Evolution de la programmation	8
9-2 Dépôt des demandes de subventions	8
9-3 Mise en œuvre des subventions	8
9-4 Conditions d'utilisation des subventions.....	8
9-5 Suivi de la programmation annuelle et du programme prévisionnel d'investissement	8
Article 10 - Outils partagés	9
Article 11 - Communication	9
Article 12 - Evaluation du contrat.....	9
Article 13 - Conditions et modalités de résiliation du contrat	9
Article 14 - Responsabilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	10
Article 15 - Litiges.....	10
ANNEXE 1	11
ANNEXE 2	14

PREAMBULE

Depuis 2017, la lutte contre le changement climatique est au cœur de toutes les politiques publiques de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans la continuité, une nouvelle étape s'est amorcée en 2021 avec l'adoption du plan climat « Gardons une COP d'avance » qui s'articule autour de six axes : *air, terre, mer, énergie, déchets et chez vous, au quotidien*.

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur adopté par délibération n°19-350 du 26 juin 2019 du Conseil régional et approuvé par arrêté préfectoral du 15 octobre 2019, propose une stratégie régionale pour l'aménagement durable du territoire à moyen et long terme (2030-2050). Déclinée en 68 objectifs et 52 règles, cette stratégie définit un nouveau modèle de développement, en rupture avec le schéma de développement actuel pour inverser la tendance :

- réinventer le modèle de développement territorial pour une région plus attractive pour la population et les entreprises ;
- rompre avec les logiques de consommations extensives des ressources naturelles et foncières ;
- atténuer les logiques de concurrence territoriale.

Sur la base du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires et du Plan climat « Gardons une COP d'avance », trois objectifs sont fixés pour la durée du mandat :

- être la première région verte de France ;
- être la première région neutre en carbone ;
- devenir une région autonome dans la gestion de ses déchets en 2030.

A travers le Contrat *Nos territoires d'abord*, la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales. Cette nouvelle génération de contrat doit permettre de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale.

Conclus pour une durée de cinq ans, les contrats comportent une clause de revoyure et constituent des déclinaisons opérationnelles des axes de la délibération du Plan climat « Gardons une COP d'avance », eux-mêmes s'inscrivant dans les orientations du SRADDET et précisant certains objectifs de ce schéma.

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 - Territoire concerné

Le Territoire engagé dans le présent Contrat *Nos territoires d'abord* correspond au périmètre des communautés de communes Pays d'Orange en Provence et Aygues Ouvèze en Provence.

Article 2 - Objet du contrat

Le Contrat définit les orientations stratégiques et les projets structurants sur lesquels la Région et les communautés de communes Pays d'Orange en Provence et Aygues Ouvèze en Provence s'entendent afin de poursuivre le développement du territoire, ainsi que les modalités de financement de ces projets par la Région.

De plus, la stratégie du territoire s'inscrit dans les orientations promues par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET) porté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que dans les objectifs Plan climat « Gardons une COP d'avance ».

Article 3 - Structuration du contrat

Le contrat comprend deux annexes :

- Le tableau de programmation,
- Les orientations stratégiques du territoire.

L'ambition environnementale de chaque projet inclus dans la programmation du contrat devra se concrétiser tout au long de la phase d'élaboration et de mise en œuvre des opérations.

Lorsque des actions inscrites dans la programmation du contrat *Nos territoires d'abord* relèvent d'un appel à projet ou d'un appel à manifestation d'intérêt, le territoire devra se conformer aux conditions de ces dispositifs. Les services régionaux apporteront l'accompagnement nécessaire à cette démarche.

Article 4 - Gouvernance du contrat

La gouvernance du contrat est assurée par un comité de pilotage territorial, instance partenariale qui assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat.

Ce comité est composé de deux conseillers régionaux référents du Territoire ainsi que des Présidents des communautés de communes Pays d'Orange en Provence et Aygues Ouvèze en Provence ou de leurs représentants.

Il se réunit a minima une fois par an. Il dresse un bilan intermédiaire de la programmation et propose d'éventuelles modifications de celle-ci à enveloppe globale constante.

Des comités techniques composés des services de la Région et du Territoire se réuniront a minima en phase d'élaboration et lors de chaque revoyure annuelle. Ils seront mobilisés aussi souvent que nécessaire et leur composition sera adaptée en fonction des compétences requises.

Pour chaque projet, les techniciens de la Région seront associés à la phase de conception (études préalables, études de programmation), et de réalisation (études de maîtrise d'œuvre, suivi de chantier aux étapes significatives ...).

Article 5 - Durée du contrat – Clauses de revoyure

Le contrat *Nos territoires d'abord* est conclu pour une durée de cinq ans et prend effet dès sa notification.

A la demande du territoire ou de la Région, un avenant modifiant la programmation pourra être proposé durant le contrat et un an avant la fin du contrat.

TITRE II - MODALITES FINANCIERES

Article 6 - Enveloppe financière et programmation

Le montant contractualisé de l'intervention régionale totale est **de 6 060 000 € (six millions soixante mille euros)** pour la durée du contrat.

Afin de garantir la faisabilité des opérations, la Région pourra accompagner les collectivités locales dans la recherche de cofinancements tels que les fonds européens ou ceux mobilisés par d'autres partenaires.

Les projets inscrits dans les conventions d'ambitions territoriales du territoire rattachés aux rubriques *Équilibre et solidarité des territoires, Adaptation du territoire à la transition climatique, énergétique et environnementale et Culture et patrimoine (à l'exception des projets patrimoniaux)* sont intégrés aux contrats *Nos territoires d'abord* et sont financés par la Région dans ce cadre.

Article 7 - Taux et montant de subvention

Le montant de l'aide régionale sollicitée devra correspondre à celui indiqué dans le tableau de programmation de l'annexe 1.

Si le coût total réel du projet est diminué par rapport à celui qui est contractualisé, cette baisse sera répercutée sur le montant de subvention accordée, tout en conservant le taux d'intervention initial.

Dans tous les cas, le montant de l'aide régionale sollicitée ne pourra pas dépasser celui défini expressément dans la programmation annexée au présent contrat.

Article 8 – Engagement des bénéficiaires

Afin de favoriser la mise en réseau des acteurs, le Territoire signataire du contrat *Nos territoires d'abord* peut être amené à participer aux manifestations organisées par la Région dont la thématique le concerne.

TITRE III - MODALITES D'APPLICATION DU CONTRAT

Article 9 - Conditions de mise en œuvre

9-1 Evolution de la programmation

Le tableau de programmation annexé au contrat est prévisionnel. Il pourra faire l'objet d'ajustement à l'issue de chaque comité de pilotage.

9-2 Dépôt des demandes de subventions

Chaque projet mentionné dans la programmation fera l'objet d'une demande de subvention en ligne sur le site <https://subventionsenligne.maregionsud.fr>.

Pour pouvoir être votés dans le respect du délai de validité du contrat, les dossiers de demande de subvention doivent être déposés en ligne complets a minima six mois avant sa date d'achèvement (cinq ans après sa notification).

Ils doivent être déposées préalablement à tout commencement d'exécution et dans les délais impartis par le règlement financier régional.

Les dossiers de demandes de subvention déposés devront être conformes aux objectifs environnementaux annoncés dans la programmation et aux cadres d'intervention concernés.

Afin d'en faciliter l'identification par la Région, les demandes de subvention devront obligatoirement faire apparaître dans leur objet : « Contrat Nos territoires d'abord Pays d'Orange en Provence - Aygues Ouvèze en Provence [*libellé du projet*] ».

9-3 Mise en œuvre des subventions

L'attribution des subventions au titre du contrat respecte les dispositions du règlement financier du Conseil régional.

A l'issue du vote, un arrêté attributif de subvention ou une convention spécifique préciseront les modalités administratives et financières applicables à la subvention allouée (conditions de versement, délai de validité de la subvention...).

9-4 Conditions d'utilisation des subventions

Le Territoire s'engage à utiliser les sommes attribuées par la Région conformément à l'objet de la subvention décrit dans le dossier de demande de subvention présenté à la Région.

9-5 Suivi de la programmation annuelle et du programme prévisionnel d'investissement

Un tableau de bord de suivi des opérations est communiqué au territoire afin de garantir la bonne réalisation du contrat.

Article 10 - Outils partagés

Différents documents/outils seront communiqués au Territoire pour l'élaboration, le suivi et le bilan du contrat (fiches actions, tableaux de bord de suivi des opérations, trame des indicateurs d'évaluation).

La production commune de travaux, de diagnostics, d'études, pourra faire l'objet de valorisation auprès des autres acteurs afin d'alimenter le débat sur les enjeux régionaux.

Article 11 - Communication

Toute information à destination du public et des médias doit faire état de la nature et du montant de la participation régionale.

Le Territoire s'engage à assurer la promotion des actions financées à travers différentes actions, notamment :

- apposer une information sur le site de chaque opération pendant toute la durée des travaux, en particulier les panneaux de chantier comporteront l'indication de l'aide régionale et devront faire figurer le logo régional de façon identique ;
- apposer les logos de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et faire mention de sa contribution de manière visible sur tout document, étude, édition ou publication et sur le lieu d'une manifestation, et de faire mention du soutien de la Région dans les communiqués de presse, au cours des interviews radio-télévisées, ainsi que sur les outils de communication auxquels le territoire a recours pour assurer la promotion de la manifestation (affiches, plaquettes, programmes, etc.) ;
- apposer une information sur chacune des réalisations après la fin des travaux sur une durée raisonnable qui mentionne que l'opération concernée a été réalisée par le territoire avec la contribution de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le logo et le montant de la contribution.

Le Territoire s'engage par ailleurs à associer systématiquement la Région aux inaugurations de projets.

Article 12 - Evaluation du contrat

A échéance du contrat, la production d'un bilan quantitatif et qualitatif partagé est réalisée, sous la responsabilité du Territoire, en lien avec les signataires et sur la base d'indicateurs proposés par la Région au cours de la première phase du contrat.

Le Territoire pourra être sollicité pour faire remonter des données sur les projets pour alimenter des bilans régionaux tels que le Plan climat régional.

Article 13 - Conditions et modalités de résiliation du contrat

En cas de non-respect par l'une des parties de ses engagements au titre de ce contrat, celui-ci peut être résilié de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 14 - Responsabilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'aide financière apportée par la Région ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable au titulaire ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

Article 15 - Litiges

En cas de difficultés liées à l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties tenteront de procéder par voie de règlement amiable. Pour ce faire, l'une des parties au moins déclenche une procédure de conciliation par courrier recommandé adressé aux autres parties. Les parties s'engagent à fixer une date de réunion dans les quinze jours à compter de la réception de la première saisine et à désigner des représentants pour assister à cette réunion. En cas de refus exprès d'une des parties de participer à cette réunion ou en cas d'échec des négociations le litige pourra être soumis au tribunal administratif de Marseille.

Fait à Marseille, le

<p>Le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur</p> <p>Renaud MUSELIER</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes Pays d'Orange en Provence</p> <p>Yann BOMPARD</p>
<p>Le Président de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence</p> <p>Julien MERLE</p>	

ANNEXE 1

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PROGRAMMATION

Axe	Intitulé opération	Maîtres d'ouvrage	Coût total	Subvention Région	Subvention Région (taux)
AXE 1 : GESTION ET VALORISATION DES DECHETS					
1.1	Mise en œuvre des contrats d'objectifs Déchets - dont création de déchèteries à Orange et Camaret, unité de tri des OMr et valorisation des déchets CCPOP, Quai de transfert CCPOP, plateforme de compostage biodéchets CCAOP	Périmètre CCPOP -CCAOP : EPCI	50 000 000 €	1 550 000 €	<i>Selon plafonds dispositifs Région</i>
	Sous-total thématique (1 opération)			1 550 000 €	
AXE 2 : ENERGIES RENOUVELABLES					
2.1	Etude de potentiel photovoltaïque : AMI "foncier dérisqué"	CCPOP	100 000 €	70 000 €	70%
2.2	Plan Déploiement des énergies renouvelables : <i>Ligne ouverte</i> - Etudes opérationnelles et travaux résultant d'études de potentiel - dispositifs "Solaire ready" et "Smart PV" (step Piolenc, bâtiments intercommunaux, Lagarde-Paréol, Jonquières) + géothermie (Violes, Orange-Coudoulet, Jonquières)	Périmètre CCOP - CCAOP : communes, EPCI, SEM, SPL, bailleurs, organismes privés	<i>sans objet – ligne ouverte</i>	650 000 €	20 à 45%
	Sous-total thématique (2 opérations)			720 000 €	
AXE 3 : MOBILITE DURABLE – INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET PIETONNES					
3.1	Schéma régional des véloroutes : aménagement d'une section de la Via Venaissia à Orange - Avenue des Courrèges	CCPOP	1 327 269 €	260 000 €	20%
3.2	Déploiement de liaisons douces en centre-bourg : <i>ligne ouverte</i> voies cyclables, apaisement des circulations (Courthézon, Uchaux, Sérignan-du-Comtat, Lagarde-Paréol, schéma vélos CCAOP)	Périmètre CCPOP - CCAOP : EPCI, communes	<i>Sans objet – ligne ouverte</i>	800 000 €	20 à 50%
	Sous-total thématique (2 opérations)			1 060 000 €	
AXE 4 : STRATEGIES PATRIMONIALES BATIMENTS TERTIAIRES PUBLICS – MAITRISE DE L'ENERGIE – REHABILITATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS					
4.1	Réhabilitation de l'habitat : Opération programmée d'amélioration de l'habitat privé + production de logements sociaux	CCPOP	<i>Non chiffré</i>	500 000 €	<i>Selon Plafonds dispositifs Région</i>

4.2	Maitrise de l'énergie/efficacité énergétique des bâtiments publics : <i>Ligne ouverte</i> - Stratégie patrimoniale/Audit énergétique des bâtiments publics – études, travaux (études décret tertiaire Orange et Jonquières, études énergétique et travaux Caderousse, rénovation groupes scolaires Courthézon Jonquières et bâtiments publics Orange)	Périmètre CCPOP : EPCI, communes	<i>sans objet – ligne ouverte</i>	930 000 €	20 à 30% <i>(études 40 %)</i>
4.3	Equipements publics démonstrateurs : Construction d'une Médiathèque Auditorium dont AMO QE - BdM Argent	Jonquières	5 130 000 €	700 000 €	16%
Sous-total thématique (3 opérations)				2 130 000 €	
AXE 5 : SOBRIETE FONCIERE – AMENAGEMENT DURABLE – FONCIER ECONOMIQUE					
				0 €	
AXE 6 : TRANSITION ECOLOGIQUE – PATRIMOINE NATUREL – RESILIENCE DES TERRITOIRES					
6.1	Plan Renaturation : <i>Ligne ouverte</i> - Requalification espaces publics dont cours d'écoles – végétalisation, désimperméabilisation, lutte contre les îlots de chaleur urbains (esplanade Verdi Orange, secteur écoles Piolenc, cours écoles Uchaux, Camaret, Violes, Lagarde-Paréol)	Périmètre CCPOP - CCAOP : communes	<i>sans objet – ligne ouverte</i>	600 000 €	20%
Sous-total thématique (1 opération)				600 000 €	
TOTAL TERRITOIRE (9 opérations)				6 060 000 €	

ANNEXE 2

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 084-248400160-20231019-DEL2023_096-DE



Annexe stratégique BASSIN DE VIE D'ORANGE

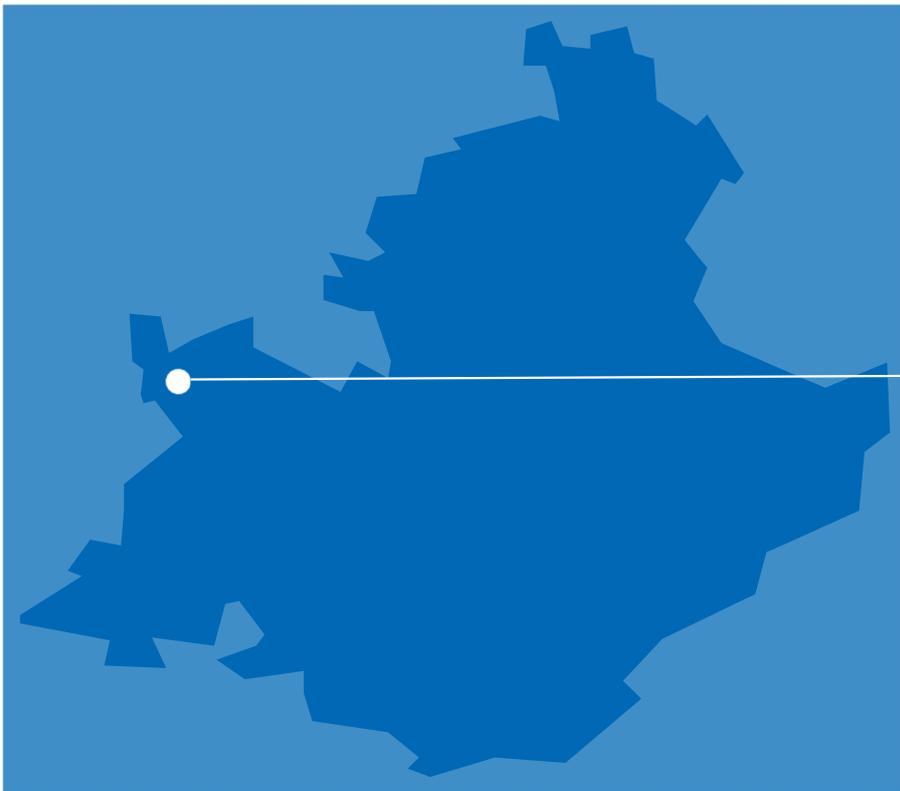


PAYS D'ORANGE
EN PROVENCE



Communauté de communes

**Aygues
Ouvèze**
EN PROVENCE



NOS TERRITOIRES D'ABORD

2023-2028

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



NOS TERRITOIRES D'ABORD

CARTE D'IDENTITE

EPCI

2

Communes

13

Population

64 524
habitants

Superficie

331
km²

Densité

195
hab/km²



Les enjeux du territoire

au regard des orientations stratégiques du *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires*

Le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Orange en Provence

regroupe cinq communes : Orange Caderousse, Courthézon, Jonquières et Châteauneuf-du-Pape pour près de 45 000 habitants dont près des deux tiers sur la commune d'Orange.

La Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

et compte environ 20 400 habitants sur huit communes : Piolenc, Camaret-sur-Aygue, Sérignan-du-Comtat, Sainte-Cécile-les-Vignes, Violès, Uchaux, Travaillan et Lagarde-Paréol.

[Les caractéristiques du territoire](#)

[Les axes de communication structurants](#)

Le territoire se trouve à l'Ouest du département du Vaucluse. Il est bordé par le Rhône qui marque une frontière naturelle avec le département du Gard. Sa superficie est de 247 km² pour la CCPOP et 142 km² pour la CCAOP .

Le territoire est structuré autour de grands axes de communications, tels que les Autoroutes A7 (vers Lyon et Marseille) et A9 (vers Nîmes, Montpellier...). Ou encore la Nationale 7.

Concernant les infrastructures de transports les communes d'Orange et de Courthézon

sont dotées d'une gare SNCF avec des passages TER fréquents allant vers Avignon ou Valence. Une gare fluviale est aménagée sur la commune de Châteauneuf-du-Pape. Enfin une base aérienne militaire est présente sur la commune d'Orange.

[Atouts spécifiques](#)

Le territoire intercommunal du pays d'Orange possède une histoire riche et ancienne porteuse d'éléments de patrimoine majeurs tels que l'Arc de triomphe, le théâtre antique, les remparts de Courthézon.

La communauté de Commune aménage et gère les infrastructures touristiques : sentiers pédestres, vélo routes/voies vertes (Via Rhôna, Via Venaissia) ainsi que la halte fluviale intercommunale. La CCPOP a confié la structuration et la promotion de son offre touristique à l'Office Intercommunal de Tourisme.

Cet ensemble fait du territoire intercommunal un haut lieu de tourisme départemental. Culturellement le territoire est animé de divers festivals et manifestations tels que le festival des Chorégies d'Orange. Plusieurs bibliothèques et médiathèques sont à disposition des citoyens.

La Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence, essentiellement rurale, s'étend depuis la vallée du Rhône à l'Ouest jusqu'aux Dentelles de Montmirail à l'Est, de la vallée de l'Aygues au Sud jusqu'à la Drôme provençale au Nord. Elle bénéficie, de même, d'importants attraits environnementaux et culturels (Massif d'Uchaux, Mont Ventoux et Dentelles de Montmirail à proximité... ; patrimoine historique d'Orange et de Vaison-la-Romaine ; patrimoine viticole).

Le territoire est traversé par des cours d'eau majeurs : Le Rhône, L'Aygues, l'Ouvèze, La Mayres et La Meyne.

Enfin, l'ensemble du territoire intercommunal possède des espaces agricoles remarquables dont les domaines viticoles de Châteauneuf-du-Pape, du Plan de Dieu ou encore d'Uchaux.

La démographie

Le territoire connaît une dynamique démographique en ligne avec celle observée sur le territoire régional sur la période 2013-2019, avec une croissance moyenne de sa population de 0,42 % / an. Cette hausse est toutefois inégalement répartie sur le territoire :

La CC Pays d'Orange en Provence (CCPOP) connaît une croissance modeste de 0,2 % / an, portée par les communes de Jonquières et Courthézon tandis que la commune centre Orange perd des habitants (-0,2% / an).

La CC Aygues Ouvèze en Provence (CCAOP) affiche au contraire une forte croissance de 0,9 % / an, portée notamment par les communes du Nord du territoire tandis que Camaret-sur-Aygues perd des habitants (-0,6% / an).

Cette croissance résulte en priorité du solde migratoire et est lié à un phénomène de périurbanisation et de meilleure accessibilité du foncier dans ces communes situées en périphérie du pôle d'emploi d'Orange, et non loin de celui d'Avignon.

La dynamique économique

Le territoire compte 22 855 emplois, dont 13 787 pour la seule commune d'Orange, 3ème centre d'emploi du département. Orange exerce un poids considérable sur

son environnement puisqu'elle représente 60 % de l'emploi. Orange compte environ 1 emploi par actif, ce qui se situe dans la moyenne régionale.

Le territoire a gagné environ 700 emplois entre 2010 et 2019 :

645 emplois créés sont situés sur le territoire de la CCAOP. Orange n'est pas la seule commune bénéficiaire, puisque Courthézon, Jonquières et Châteauneuf-du-Pape ont également gagné 150 emplois chacune sur la décennie. 80% des emplois se situent dans le secteur tertiaire réparti de manière équivalente dans le secteur privé (Commerce, Transports, Services) et le secteur public (Administration publique, Enseignement, Santé, Action sociale). Le secteur industriel représente 9% des emplois, le secteur agricole 8% et la construction 5%. Le territoire compte près de 20 000 actifs dont 83% ayant un emploi. Parallèlement, le chômage augmente, pour une population globalement moins qualifiée que la moyenne départementale (21.6% de la population ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre 24% en Vaucluse).

La dynamique est plus modeste sur le territoire de la CCAOP : 60 emplois supplémentaires sur la décennie, malgré l'importante croissance démographique. Le secteur industriel repose essentiellement sur l'industrie agro-alimentaire et les industries d'extraction et de transformation, principalement concentrées dans le triangle Camaret-sur-Aygues - Piolenc - Sérignan-du-Comtat. Les installations et réussites (Le Comptoir de Mathilde) sont malheureusement compensées par les réductions d'effectifs (Le Cabanon).

Les mobilités

Corollaire du phénomène de concentration des emplois, les déplacements domicile - travail sont effectués essentiellement en voiture, une part en constante augmentation.

Le Vaucluse est caractérisé par un éclatement des Autorités Organisatrices des Mobilités. Le réseau interurbain possède des fréquences peu attractives, calibrées surtout pour les besoins scolaires. La CCAOP est peu desservie par les

transports en commun. Jonquières, Caderousse et Châteauneuf-du-Pape ont une très faible desserte : aucun réseau de transport et une offre inférieure à 20 bus par jour. Courthézon est faiblement desservie, mais possède une gare TER.

Orange est mieux desservie : elle possède une gare TER et un Pôle d'Echange Multimodal. L'offre de bus est plus conséquente. Une faible offre de transports en commun donc, générant une forte utilisation de véhicules individuels.

Tissu urbain, foncier

La CCPOP s'inscrit depuis 2000 dans une tendance d'artificialisation des sols, avec plus de 250 hectares artificialisés sur la période 2001-2013. La production de logements s'est poursuivie de manière expansive sous forme de tissus urbains discontinus ou diffus créant ainsi un certain mitage urbain. Le territoire est également doté de tissus urbains denses, surtout en centre-ville et centre-village, plus ou moins dégradés sur lesquels des actions de renouvellements urbains et de densification sont en cours.

Au sein de la CCAOP, l'urbanisation a également majoritairement pris la forme de maisons individuelles en lotissement, avec des densités situées autour de 10 logements / ha seulement.

Rapportée au nombre de ménages supplémentaires, la consommation foncière dédiée à l'habitat est très élevée sur l'ensemble du territoire : 750 m² / ménage supplémentaire, contre 696 dans le Vaucluse et 461 m² en moyenne régionale.

Les communes les plus importantes du territoire, qui devraient normalement porter un urbanisme plus compact, consomment entre 600 et 900 m² par ménage supplémentaire ; 925 m² dans le cas d'Orange. Les marges de progression en la matière semblent donc importantes, notamment la protection des terres agricoles.

Programme local de l'habitat (PLH)

Le second PLH de la Communauté de Commune du Pays d'Orange en Provence définit quatre grandes orientations visant à répondre aux enjeux déterminés par un diagnostic et structurent les actions à

mener sur la période 2020-2025. Le PLH définit des orientations stratégiques et un ensemble d'actions à mener : Mieux connecter le développement de l'offre de logements avec la politique d'aménagement durable du territoire ; Mobiliser et requalifier le parc existant, en lien notamment avec la revitalisation des centres villes ; Produire une offre diversifiée et adaptée aux besoins ; Mettre en place une gouvernance de politique de l'habitat et se donner les moyens de suivre et d'animer le PLH.

Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Concernant le territoire de la CCPOP et de sa proche région, le SRADDET met en avant :

Affirmer un réseau de grands centres urbains et de centres locaux : les centres des villes moyennes qui structurent l'espace sont fragilisés (Avignon, Orange, Arles, Carpentras, Cavaillon, Apt, Bollène, Valréas, Tarascon).

Optimiser les liaisons de transports ferrées et routières : Des projets structurants d'infrastructures routières permettant de mieux relier les centralités (LEO, contournements d'Orange et d'Arles).

Enfin, le document identifie la commune d'Orange comme étant un centre urbain régional jouant un rôle structurant dans l'aménagement régional, le développement économique, la formation, le développement des services et l'organisation des transports.

Orange est un centre urbain régional ayant vocation de consolider leur rôle d'appui au développement « métropolitain » (agglomération d'Avignon).

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :

La CCPOP et la CCAOP font partie du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon (SMBVA) ayant pour mission d'établir le SCoT sur son territoire. Le SMBVA couvre également la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et la de communes des Sorgues du Comtat, soit 34 communes (dont 7 dans le Gard) et 304 224 habitants.

Le SCoT oriente le développement du territoire selon les objectifs suivants :

- Tirer parti du positionnement stratégique du territoire,
- Maintenir une attractivité productive, durable et maîtrisée (gestion économe du foncier
- Établir un contrat foncier durable
- Promouvoir un urbanisme innovant et intégré / Renforcer la maîtrise du développement urbain, le renouvellement et la lutte contre l'étalement urbains,
- Promouvoir l'articulation entre aménagement et mobilité,
- Répondre aux besoins en logement d'un point de vue quantitatif et qualitatif,
- Identifier et préserver les réservoirs de biodiversité ainsi que les corridors écologiques.
- Définir un projet de territoire qui compose avec les risques,
- Lutter contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement.

La compétitivité et l'attractivité économique sont des atouts puissants du Haut-Vaucluse, qui combine des filières entières d'excellence, notamment autour de la viticulture et de fleurons de l'industrie agro-alimentaire, et pour lesquelles il s'agit de permettre un développement soutenable en tenant compte de la chaîne de production de valeur associée.

L'équilibre entre la protection des terres agricoles et le besoin de nouveaux sites économiques constitue ainsi l'un des enjeux fondamentaux pour le territoire Aygues Ouvèze en Provence.

Plan climat-air-énergie territoriaux (PCAET) :

L'élaboration du PCAET comporte trois étapes : un diagnostic, une stratégie et un plan d'actions.

Le PCAET de la CCPOP est actuellement en cours dans cette dernière phase.

La CCAOP va entamer l'élaboration de son PCAET suite au franchissement du seuil de 20 000 habitants en 2021.

[CRET 2 Nos Territoires d'Abord](#)

C'est donc aux vues de l'ensemble de ces thématiques qu'est définie la stratégie globale de la Communauté de communes du Pays d'Orange en Provence et qui nous donnera, mutuellement, le cadre de travail de développement de projets pour les 6 ans à venir.

Gestion et valorisation des déchets

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), la Communauté de communes du Pays d'Orange en Provence a établi un diagnostic mettant en évidence une forte proportion de matière organique qui peut être réduite par des actions appropriées. Les déchets verts constituent également un flux très important en déchèterie. La mise en place de la redevance spéciale doit inciter les entreprises à de nouvelles pratiques pour limiter la production de déchets. La prédominance de l'habitat individuel est à prendre en compte pour le développement d'actions comme le compostage individuel.

La Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence élabore actuellement son PLPDMA en adéquation avec les axes stratégiques régionaux déclinés dans le SRADDET. L'objectif est de développer un nouveau modèle économique vers une économie circulaire, économe en ressources. Ce modèle d'économie circulaire s'appuie sur des ambitions fortes : encourager le cycle vertueux par la transformation des déchets en ressource, réduire les déchets, favoriser le réemploi, optimiser le traitement et la valorisation des déchets. Les deux intercommunalités sont engagées dans une planification de leur stratégie au travers du contrat d'objectifs déchets signés avec la Région en 2021.

CONSTATS :

Pays d'Orange en Provence

Le plan local de Prévention des déchets ménagers et assimilés précise le Bilan de la production de déchets.

En 2010 et 2017, les tonnages déchets ménagers et assimilés collectés et traités sont en augmentation sur le territoire de la Communauté de Communes. Cette augmentation est principalement due aux apports en déchèteries, et en particulier, aux apports de déchets verts.

En 2017, les DMA du territoire représentent 31 439 tonnes, soit 697 kg/habitants. En comparaison avec 2010, cela représente une augmentation de production de DMA de + 4,16%.

Cependant, le gisement d'évitement du territoire sur la partie OM est estimé à 150 kg/hab et Le gisement d'évitement du territoire sur la partie déchèteries est estimé entre 82 et 85 kg/hab/an.

A l'échelle de la CCPOP, le gisement théorique d'évitement s'élève à plus de 230 kg/hab

Dans le cadre du contrat avec la Région, l'EPCI souhaite, qu'une fois transcrits à l'échelle du territoire de la CCPOP, cet objectif se traduise de la façon suivante : Un objectif de -10% en 10 ans par rapport à la situation 2017 est retenu.

Aygues Ouvèze en Provence

La planification régionale des déchets issue du SRADDET fixe les moyens de réduction, de recyclage et de traitement des déchets résiduels aux horizons 2025 et 2031. Cette planification repose sur l'objectif de rattraper le retard en matière de tri et de recyclage constaté dans la Région et de favoriser l'émergence d'une économie circulaire.

A l'échelle de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence : les déchetteries de Camaret-sur-Aygues et de Piolenc arrivent à saturation en raison de la croissance démographique, des obligations des usagers en matière de débroussaillage et de l'emprise foncière limitée de ces équipements.

STRATEGIE :

Pays d'Orange en Provence

Les principaux enjeux stratégiques recensés sur le territoire de la CCPRO sont :

- Rattraper le retard par rapport aux ratios et objectifs nationaux tant sur la collecte que le tri
- Maîtriser les coûts devenus exponentiels pour éviter des hausses de fiscalité
- Améliorer la communication sur la réduction des déchets et le tri
- Lutter contre les dépôts sauvages près des PAV ou autres zones
- Développer les PAV sur l'ensemble des communes pour proposer une solution de tri à tous les habitants.

Pour répondre à ces enjeux stratégiques, la CCPOP s'appuie sur deux documents cadres :

- Son contrat d'objectif EPCI – Région
- Son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Aygues Ouvèze en Provence

Dans le cadre du contrat avec la Région, la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence souhaite créer une déchetterie « nouvelle génération », ainsi qu'une plateforme de compostage de biodéchets.

Afin de garantir l'apport des flux de déchets et de permettre la mise en place de nouvelles filières de valorisation, la Communauté de communes veut faire évoluer la déchetterie de Camaret-sur-Aygues en visant plusieurs objectifs : Garantir l'apport des flux de déchets en déchetterie / Permettre la mise en place de nouvelles filières de valorisation / Créer un espace de revalorisation / réutilisation des déchets déposés en déchetterie (de type matériauthèque et ressourcerie) / Optimiser la sécurité de la déchetterie.

Concernant la plateforme de compostage de biodéchets, cet équipement s'inscrit dans la démarche d'économie circulaire par la transformation, en compost, des biodéchets issus de la collecte séparée en apport volontaire et des déchets verts issus des déchetteries.

En matière environnementale, les objectifs sont multiples :

- Réduire de manière significative la part fermentescible des ordures ménagères en transformant tout le gisement de biodéchets en compost,
- Réduire l'empreinte carbone de la collectivité en limitant de manière conséquente les transports (les exutoires existants étant éloignés de la Communauté de communes), et par conséquent les émissions de gaz à effet de serre,
- Développer l'économie circulaire par la captation, le recyclage et la réutilisation des biodéchets avec la création d'un compost qui pourra être utilisé localement,
- Produire un compost de qualité et le proposer à l'agriculture et aux populations locales.

Mobilité durable - Infrastructures cyclables et piétonnes

Le report modal de la voiture individuelle vers des modes alternatifs doit passer par la facilitation de l'intermodalité. Il convient de proposer à l'utilisateur un bouquet de mobilités attractives en fonction de ses besoins.

En partenariat avec le Département de Vaucluse, les Offices de Tourisme, les régions Sud et Auvergne Rhône Alpes, les chambres consulaires, le bassin de vie porte une stratégie d'aménagement pour devenir un lieu incontournable du vélo.

Le territoire se trouve à la confluence de deux voies vertes structurantes : la Via Rhona et la Via Venaissia.

Dans la perspective de développer la mobilité douce et durable sur son territoire, la Communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration d'un Schéma de déplacements à vélo. Ce Schéma, en cours de réalisation, est soutenu par l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets AVELO2.

Il permettra notamment de définir de nouvelles connexions et d'assurer un véritable accueil vélo. La création ou la requalification des liaisons entre les sites économiques, touristiques, culturels et équipements majeurs est élaborée en étroite concertation avec les acteurs professionnels et associatifs locaux.

CONSTATS

Pays d'Orange en Provence

La gare d'Orange accueille désormais un pôle d'échanges multimodal (PEM) avec une offre de parking gratuit de 200 places, une voie verte sur le tracé de la Via Venaissia et des plantations. Cet équipement a vocation à voir se développer de nouveaux services.

Sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité, un enjeu de connexion des périphéries au centre-ville en modes doux est à investir, .. les services suivants, entre autres, peuvent être proposés :

-Disponibilité de plusieurs modes de transport (gare ferroviaire, lignes de bus, parking voitures, autopartage, stationnement vélo, location de vélo ou de trottinettes...)

-Concordance des horaires des bus et trains

-Informations voyageurs et touristique

-Cheminements modes actifs sécurisés, depuis/vers et au sein du pôle

-Accessibilité PMR

-Conditions d'attente de qualité

-Jalonnement vers/depus et au sein du pôle d'échanges

-Bornes de recharge électrique pour voitures et vélos

-Commerces de proximité, animations

Aygues Ouvèze en Provence

En raison de sa proximité avec des sites d'intérêt touristique, le territoire Aygues Ouvèze en Provence bénéficie d'un fort potentiel en matière de « cyclo-tourisme ». Par ailleurs, les trajets de proximité en mode de « déplacement doux » constituent une priorité pour le territoire, conformément aux orientations régionales.

STRATEGIE :

Pays d'Orange en Provence

Pour poursuivre l'amélioration des conditions d'intermodalité sur la CCPOP, plusieurs pistes restent à approfondir :

- étudier l'opportunité d'un PEM à l'autre gare ferroviaire du territoire (Courthézon)
- étudier la faisabilité des deux aires de covoiturage identifiées dans le schéma départemental de 2017 (Courthézon et Jonquières)
- progressivement monter en gamme sur le PEM d'Orange (notamment le déploiement des services vélo comme le stationnement)
- offrir un accès intuitif, rapide et en temps réel aux informations quant à l'offre : Intégrer un calculateur d'itinéraire au site de TCVO ou renvoyer l'utilisateur vers le site ZOU / Développer une application mobile TCVO
- développer une application propre à l'intercommunalité intégrant entre autres : Les différents réseaux de transports en commun / Les parkings-relais et leur taux de remplissage / Les parkings de covoiturage et leur taux de remplissage / Les aménagements cyclables et les éventuels (futurs) services vélo

Aygues Ouvèze en Provence

La Communauté de communes, aux côtés de ses communes membres, souhaite faciliter les trajets du quotidien mais également améliorer les circuits à vocation touristiques existants.

Le futur Schéma de déplacements à vélo permettra notamment de définir de nouvelles connexions et d'assurer un véritable accueil vélo. La création ou la requalification des liaisons entre les sites économiques, touristiques, culturels et équipements majeurs est élaborée en étroite concertation avec les acteurs professionnels et associatifs locaux.

A titre d'exemple, la réalisation de la boucle à vélo Sérignan-du-Comtat / Uchaux / Lagarde-Paréol répond à cette ambition. Il en est de même avec la liaison entre Camaret-sur-Aygues et la gare d'Orange, également à l'étude.

Les infrastructures liées au vélo constituent un élément fondamental pour améliorer l'accueil et le développement de sa pratique. Au cœur de ce programme, le projet de Point info tourisme d'Uchaux, similaire à celui réalisé en 2023 à Piolenc, combinera espace d'information touristique et espace d'accueil dédié au vélo.

Par ailleurs, le projet de cheminements doux réservés aux piétons et aux cycles, à Sérignan-du-Comtat, participe à l'objectif de développer des modes de déplacement doux et décarbonés au cœur du village.

Energies renouvelables

La transition énergétique repose sur deux dimensions : réduire les dépenses énergétiques et disposer d'une énergie renouvelable décarbonée et disponible localement. Au niveau national, les ambitions de la France en la matière sont notamment fixées par la Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables, qui dresse les objectifs à atteindre dans les différentes filières énergétiques. La Région accompagne la déclinaison territoriale de cette ambition nationale au travers des objectifs de neutralité carbone de son Plan climat.

CONSTATS

Pays d'Orange en Provence

Le potentiel de production en énergies renouvelables et de récupération est estimé à 1 086 GWh soit une multiplication par près de 3 par rapport à la production de ces énergies en 2017 (385 GWh).

Ce potentiel global du territoire correspond au potentiel maximal. Dans le cadre d'une phase de diagnostic prospectif du PCAET, il est préconisé de ne pas limiter la réflexion par des considérations économiques, juridiques, financières ou organisationnelles qui sont amenées à évoluer d'ici 2050.

Les principales filières considérées ont fait l'objet d'une étude de potentiel. Celles au stade de développement sont présentées à titre indicatif en mentionnant les sites pilotes ou démonstrateurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur ou ailleurs en France. Ces filières mériteront d'être à nouveau analysées lors de l'actualisation du PCAET.

Aygues Ouvèze en Provence

La Communauté de communes élabore son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) – en cours de réalisation suite au franchissement du seuil de 20 000 habitants en 2021. Ce programme d'actions aura vocation à adapter le territoire aux changements climatiques par des mesures d'atténuation, de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la consommation d'énergie, dans le respect

des priorités établies par les objectifs du SRADET.

STRATEGIE :

Pays d'Orange en Provence

A l'horizon 2050, le potentiel maximal de production d'énergies renouvelables et de récupération pourrait couvrir la consommation d'énergie du territoire. Le territoire dispose d'un potentiel maximal de production d'énergies renouvelables et de récupération 3 fois supérieur à ce qui est aujourd'hui exploité.

Les enjeux stratégiques sont déclinés dans le PCAET et couvrent 5 domaines, 20 secteurs -filières et 29 enjeux.

Aygues Ouvèze en Provence

Porté par l'EPCI et deux de ses communes membres (Largarde-Paréol et Violès), le plan de déploiement des énergies renouvelables du territoire dans le cadre du contrat Nos territoires d'abord se traduit par les projets d'équipements photovoltaïques et géothermiques en auto-consommation sans revente sur divers sites. Ces sites ont été identifiés par une étude de potentiel.

Ces projets traduisent l'ambition volontariste portée par la Communauté de communes et ses communes, en termes de maîtrise des coûts de l'énergie et de production d'énergies renouvelables et décarbonées

Stratégies patrimoniales bâtiments tertiaires publics / Maitrise de l'énergie / Réhabilitation énergétique

Le Plan Climat Air Energie de la communauté de communes du Pays d'Orange en Provence indique que les consommations d'énergie du territoire par habitant sont bien supérieures au niveau départemental et régional principalement en raison d'un secteur industriel énergivore et du passage d'autoroutes. Ce ratio a légèrement baissé ces dernières années. Les transports routiers, représentent 48% du total des consommations du territoire, le secteur industriel représente 24 %, le secteur résidentiel 14 %, le secteur tertiaire représente 10%, l'agriculture et les transports non routiers représentent respectivement 2 % des consommations du territoire.

Les énergies renouvelables et de récupération représentent 4% des consommations du territoire dont 1% de bois-énergie et 3% d'autres énergies renouvelables. Une part faible (2%) des consommations est couverte par les réseaux de chaleur (sur les communes d'Orange et Châteauneuf-du-Pape).

CONSTATS

L'analyse communale des consommations énergétiques permet de dresser les constats suivants :

Orange, ville centre la plus peuplée du territoire, a consommé en 2017 plus d'1 TWh soit 71% des consommations du territoire. Le secteur des transports routier est le principal consommateur en raison du passage des autoroutes A7 et A9. Les consommations de l'industrie, du tertiaire et du résidentiel sont également importantes.

Courthézon, seconde ville la plus peuplée avec une population équivalente à celle de Jonquières représente 19% des consommations du territoire principalement en raison du passage de l'A7 mais aussi d'une activité industrielle.

Caderousse, Châteauneuf-du-Pape et Jonquières, représentent 10% des consommations du territoire. N'étant pas ou peu traversées par les autoroutes leur consommation est plus faible.

STRATEGIE :

Le potentiel de réduction de consommation d'énergie estimé à environ 58% de la consommation du territoire en 2017.

Une part de l'effort de sobriété énergétique nécessaire passe par la réhabilitation du bâti, qu'il s'agisse de logement social public ou privé au travers de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat intercommunale. Le patrimoine tertiaire public est également visé, qu'il soit concerné ou non par les impératifs réglementaires du décret tertiaire.

Transition écologique, préservation du patrimoine naturel et résilience des territoires

Face au dérèglement climatique, le territoire entend accentuer son virage écologique, en adaptant son urbanisme et ses aménagements. L'enjeu est de préserver des espaces de respiration nécessaires au bien-être des habitants, et de maintenir la nature en ville.

CONSTATS :

Les enjeux de traitement des îlots de chaleur et de préservation de la biodiversité invitent à engager plusieurs chantiers d'aménagement durable, notamment en réinvestissant des espaces déjà artificialisés, par des projets de désimperméabilisation et de renaturation.

STRATEGIE :

Dans le cadre du contrat avec la Région, la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence souhaite développer un « Plan désimperméabilisation » s'articulant autour de projets de désimperméabilisation et de renaturation de plusieurs espaces parmi lesquels des cours d'écoles mais également des secteurs sensibles à leurs abords.

Les projets de cours d'écoles se réaliseront en concertation avec les parties prenantes (enseignants, élèves...).

Les objectifs de ce plan sont les suivants :

- Améliorer le bien-être et la qualité du cadre de vie, en particulier en direction des enfants,
- Réintégrer la nature dans des espaces urbains,
- Créer des îlots de fraîcheur,
- S'adapter au dérèglement climatique.

De même, le Pays d'Orange en Provence s'inscrit dans un plan de désimperméabilisation de ses écoles et de renaturation d'espaces publics.